

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2020-260

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°64-420 du 12 mai 1964 modifié fixant les dispositions applicables aux personnels contractuels techniques et administratifs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision n°2018-112 du 1<sup>er</sup> janvier 2018 accordant délégation de pouvoirs aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°2019-301 du 2 septembre 2019 nommant Monsieur François CHAMBELIN, Délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale de Paris 7 et lui accordant délégation de signature ;

### DECIDE :

**Article 1 :** Madame Sabrina SAHNOUN est nommée adjointe au Délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale de Paris 7.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH